

RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

3^{ème} Rallye Régional de la VALLÉE du LOIR 2026

Samedi 16 et Dimanche 17 Mai 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

- | | |
|--|--|
| • Parution du règlement : | Dès l'obtention du permis d'organisation |
| • Ouverture des engagements : | Dès l'obtention du visa de la Ligue Régionale |
| • Clôture des engagements : | Lundi 04 Mai 2026 (à minuit) |
| • Distribution du roadbook : | Samedi 16 Mai de 09 h 00 à 17 h 00
Salle des fêtes de Mazangé 41 |
| • Dates et heures des reconnaissances : | Samedi 16 Mai de 09 h 30 à 19 h 00
Limitées à 3 passages |
| • Vérification des documents : | Samedi 16 Mai De 14 h 00 à 18 h 00
Salle des fêtes de Mazangé 41 |
| • Vérification des voitures : | Samedi 16 Mai de 14 h 15 à 18 h 30
Parking de la Salle des Fêtes |
| • Heure de mise en place du parc de départ : | Samedi 16 Mai – 14 h 00 – à côté du parc assistance |
| • 1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : | Samedi 16 Mai – 16 h 00
PC Course – Salle des Fêtes de Mazangé 41 |
| • Publication des équipages admis au départ, des heures et ordres de départ. | Samedi 16 Mai 2026 – 20 h 00 parc fermé |

1^{ère} ÉTAPE DIMANCHE 17 Mai 2026

- | | |
|--|--|
| • Départ de la 1 [°] Voiture VHRS à 08h30
1 [°] Moderne 15 mn après la dernière VHRS | Parc Fermé de Mazangé |
| • Arrivée de la 1 [°] Voiture à 17h42 | Parc Fermé de Mazangé |
| • Vérifications finales : Dimanche 17 Mai Garage SANDRE 1 rue de la Ratellerie 41100 VILLIERS SUR LOIR
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € | |
| • Publication des résultats du rallye : | 30 minutes MAXI après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent Moderne, au panneau d'affichage officiel. |
| • Remise des prix : | au parc assistance à côté de la buvette après l'entrée de la dernière voiture en parc fermé. |

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Rallyes.

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Sport Auto-Tours en qualité d'Organisateur Technique organise le 16 et 17 Mai 2026 le 3ème Rallye Régional de la Vallée du Loir.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Centre Val de Loire

Le 23 / 01 / 2026 sous le n° LSAC-VDL 04/2026 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 84 en date du : 23 / 01 / 2026

Comité d'organisation :

Président : François Faré

Membres : les membres de l'Ecurie Sport Auto-Tours.

Secrétariat du rallye :

- Claudette FARÉ 9 rue Henri Toulouse Lautrec 41100 Naveil 06.61.49.82.32 Mail : claudettefare72@gmail.com

Permanence du rallye :

Salle des fêtes de Mazangé 41

Samedi 16 Mai 2026 de 11 h 00 à 19 h 00

Dimanche 17 Mai 2026 de 07 h 00 à 20 h 00

N° de téléphone Mme Faré Claudette : 06 61 49 82 32

Organisateur technique

- ÉCURIE SPORT AUTO-TOURS représentée par :
Monsieur François Faré 9 rue Henri Toulouse Lautrec 41100 Naveil

1.1P. OFFICIELS

- | | | | |
|---|-------------------------|---------|--------|
| • Président du Collège | M. Dominique JOUBERT | 11 / 06 | 14860 |
| • Membres du Collège | M. Gérard TEXIER | 11 / 10 | 18160 |
| | M. Dominique GAILLARD | 01 / 16 | 53250 |
| • Directeur de Course | M. Serge FAUVEL | 15 / 07 | 2517 |
| • Directeur de Course Adjoint | M. Jean Luc ROGER | 15 / 07 | 1030 |
| • Directeur de Course Adjoint | M. Jean Luc PAGE | 15 / 07 | 4727 |
| • Directeur de Course | M. Yoann FAYAT | 15 / 07 | 47522 |
| • Directeur de Course Adjoint | M. Damien DAM VAN NHINH | 15 / 01 | 114336 |
| • Chronométrateurs | M. Philippe NAUROY | 12 / 01 | 163037 |
| | Mme. Lydie RIOU | 12 / 01 | 162352 |
| | M Loïc GAGNEUX | 15 / 07 | 15785 |
| | M. Olivier LAMBERT | 11 / 06 | 234937 |
| | M. Lalie VIAULT | 11 / 11 | 375085 |
| • Médecin | Dr Sylvain GODCHAUX | 14 / 12 | 204570 |
| • Commissaire Technique Responsable | M. Sylvain MENOIRET | 15 / 07 | 8845 |
| • Commissaires Techniques | M. Franky MAIRE | 15 / 07 | 50428 |
| | M. Alain CULLERIER | 12 / 01 | 262947 |
| | M. Daniel LEFORT | 12 / 01 | 6085 |
| • Chargé des relations avec les concurrents | M. Jean Marc SEGOIUN | 15 / 11 | 3352 |
| • Voiture Tricolore | M. Gilles MERLIOT | 12 / 02 | 10396 |
| • Voiture 000 | M. Emmanuel NOUVEAU | 15 / 72 | 113809 |
| • Voiture 00 | M. Thibault DENIS | 15 / 07 | 243571 |
| • Voiture Damier | M. Michel HERVE | 15 / 07 | 112087 |
| • Responsable des commissaires de route | M. Antoine BONNIER | 12 / 01 | 205368 |
| • Responsable presse : | M. François FARE | 15 / 07 | 46876 |

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le Rallye de la Vallée du Loir compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2026 - coefficient 2
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1
- Les Championnats de L'ASA ACO Perche val de Loire

1.3P. VÉRIFICATIONS

- Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 16 Mai 2026 de 14 h 00 à 18 h 00 Salle des Fêtes de Mazangé 41100.
- Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité (à télécharger sur ffsa.org ou avec l'engagement du rallye).
- Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 16 Mai 2026 de 14 h 15 à 18 h 30 sur le Parking de la Salle des Fêtes de Mazangé 41100.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage SANDRE 1 rue de la Ratellerie 41100 VILLIERS SUR LOIR.
Tarif horaire de la main d'œuvre 60 €.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3^{ème} RALLYE RÉGIONAL DE LA VALLEE DU LOIR devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 04 Mai 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

Mr François Faré – 9 rue Henri Toulouse Lautrec - 41100 NAVEIL

Tél. : 02.54.77.59.90 ou 06.60.23.58.85 ou 06.60.23.58.85

Mail : stephane.fare@wanadoo.fr

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 95 voitures maximum. (MODERNES et VHRS confondus)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 260 € plus 12€ pour le système de géolocalisation
- **+ une caution de 150€** par voiture chèque à l'ordre de : ET GEOCHRONO.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1. Les VHRS partiront en premier suivie des modernes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

- Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

4.3P. ASSISTANCE

- Conforme au règlement standard FFSA
- Chaque concurrent doit présenter un extincteur et une bâche, par voiture de course et par véhicule d'assistance et devra **emporter ses débris**, conformément à l'article 4.3.2.1.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

- Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

- Conforme au règlement standard FFSA

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

- Le rallye représente un parcours total de 63.800 km .
- Il est divisé en 1 étape et 4 sections.
- Il comporte 1 ES de 9.800km à faire 4 fois soit 39.200 km.

6.2P. RECONNAISSANCES

- Conforme au règlement standard FFSA.
- Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.
- Le nombre de passages en reconnaissance est limité à trois.
- Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 16 Mai de 09 h 30 à 19 h 00

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : combinaison orange
- Chefs de poste : combinaison orange

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Pas de remise de prix financière.

Remise de coupes pour chaque équipage à l'arrivée.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 17 Mai 2026, 30 mn après l'entrée de la dernière voiture au parc fermé.